

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 juillet 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAE 83** Marché aux puces de la porte de Vanves (14<sup>ème</sup> arrondissement) - principe de renouvellement de la délégation de service public.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la troisième partie du Code de la commande publique consacrée aux contrats de concession ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 à L 1411-19 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 15 mars 2021 ;

Vu l'avis émis le 16 juin 2021 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe de la gestion déléguée du marché aux puces de la porte de Vanves (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une durée de cinq ans et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1<sup>ère</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la gestion déléguée du marché aux puces de la porte de Vanves (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une durée de cinq ans.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à la publication d'un avis de concession et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat déléguant la gestion du marché aux puces de la porte de Vanves.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**